

**Pour être proche de vous,
La Maison de Retraite de Vatan
Vous présente son S.S.I.A.D de 24 places**

Qui en bénéficie ?

- ↪ Les personnes âgées de plus de 60 ans devenues dépendantes ou par dérogation les assurés de moins de 60 ans présentant une pathologie invalidante. Aucune condition de ressources n'est exigée.
- ↪ Les personnes résidant dans une des 14 communes du canton (Aize, Buxeuil, Fontenay, Giroux, Guilly, La Chapelle St Laurian, Liniez, Luçay le Libre, Ménétréols sur Vatan, Meunet sur Vatan, Reboursin, St Florentin, Saint Pierre de Jards et Vatan).



Les objectifs :

- ↪ Eviter une hospitalisation.
- ↪ Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.
- ↪ Retarder l'entrée en service d'hébergement.

La procédure d'admission :

- ↪ Formulaire de la demande de prise en charge initiale ou de prolongation éventuelle par le médecin traitant et prescription des actes.
- ↪ Acceptation de la prise en charge par le médecin conseil de la caisse d'assuré du bénéficiaire.
- ↪ Entretien avec l'infirmière coordinatrice du service.

La liberté de choisir :

- ↪ Votre médecin traitant, votre infirmière libérale, votre kinésithérapeute, votre pédicure, votre pharmacien, votre laboratoire.



Le travail en réseau :

- ↪ Le service travaille en liaison avec les Assistantes Sociales de secteur et les Caisses d'Assurance Maladie.
- ↪ Pour vos soins, tous les intervenants sont en liaison avec votre médecin traitant qui a la responsabilité du traitement prescrit et qui communique les informations médicales.
- ↪ Les interventions des infirmières et aides-soignantes sont prises en charge par le forfait soins réglé directement au service par les caisses d'assurance maladie.

L'infirmière coordinatrice :

- ↪ Elle reçoit la prescription médicale de prise en charge, se rend à votre domicile pour évaluer vos besoins.
- ↪ Elle assure la coordination des actions de soins entre les différents intervenants.
- ↪ Elle répartit et contrôle le travail de l'équipe aide-soignante.
- ↪ Elle rencontre régulièrement la personne soignée et sa famille.
- ↪ Elle est à votre disposition pour accueillir vos demandes et suggestions.

L'aide-soignante :

- ↪ Elle assure à la personne soignée, sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, tous les soins liés aux fonctions de continuité de la vie :
 - Aide à la toilette
 - Aide à l'habillage
 - Aide à l'élimination
 - Aide à la mobilisation
 - Aide au lever et au coucher



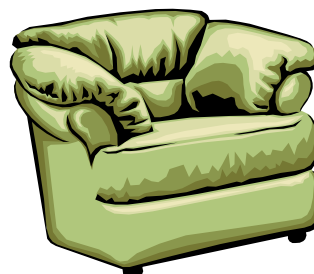
L'infirmière libérale conventionnée :

- ↪ Elle assure les soins techniques prescrits par le médecin.
- ↪ Elle travaille en complémentarité avec l'équipe du S.S.I.A.D. et les autres intervenants.
- ↪ Pour une meilleure coordination des intervenants, un dossier de soins est déposé au domicile.
- ↪ Les soins infirmiers dispensés lui sont réglés par le service de soins infirmiers à domicile.



Le matériel :

- ↪ Sur prescription du médecin traitant, vous pouvez vous procurer le matériel nécessaire au maintien à domicile (prise en charge possible par votre caisse d'assurance maladie après entente préalable) : lit, barrières, potence, déambulateur, fauteuil garde-robe...
- ↪ L'équipe de soins veille à son bon fonctionnement mais ce matériel est sous votre responsabilité.



Les soins :

- ↪ L'organisation des soins est décidée par l'infirmière coordinatrice et l'équipe. L'aide-soignante n'est pas définitivement affectée au bénéficiaire.
- ↪ Les horaires de soins sont organisés en fonction du traitement, du passage des autres intervenants, des souhaits du bénéficiaire et des possibilités du service.

Sans se substituer à la famille et à l'entourage, l'équipe de soins constitue un complément professionnel. Le personnel de ce service vous assure de sa motivation et de sa disponibilité dans la mise en œuvre de soins de qualité.

Mise à jour le 01.07.2009



EHPAD
«Le Bois Rosier»
2 rue Jean Levasseur
36150 VATAN
Tel : 02.54.49.71.56



S.S.I.A.D.
Service de Soins Infirmiers
A Domicile
Tel : 02.54.49.96.96
Fax : 02.54.49.97.00
Mail : ssiad-vatan@orange.fr